

ARRETE N° 532 /MEF/ANRMP DU 03 AOUT 2010
PORTANT NOMINATION DES TROIS SECRETAIRES GENERAUX ADJOINTS
DE L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Le Ministre de l'Economie et des Finances

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Directive n°04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu** la Directive n°05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu** le décret n° 2009-259 du 6 mars 2009 portant code des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 6 mars 2009 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2010-32 du 04 mars 2010 portant nomination des membres du Gouvernement, modifiant et complétant le décret n°2010-28 du 23 février 2010 ;
- Vu** le décret n° 2010-42 du 25 mars 2010 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2010-62 du 27 avril 2010 portant nomination du Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2010-63 du 27 avril 2010 portant nomination du Secrétaire Général de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2010-64 du 27 avril 2010 portant nomination des membres de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** les délibérations de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) en date du 02 février 2010 ;
- Vu** les nécessités de service,



ARRETE

Article premier

Sont nommés :

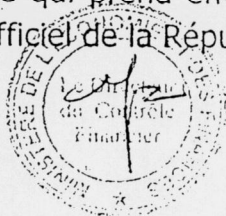
- ❖ Monsieur **KONAN N'guessan Yao Paulin**, Diplômé ITB, Cadre supérieur en banque et finances, en qualité de Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et de la Définition des Politiques ;
- ❖ Monsieur **BILE Abia Vincent**, Juriste, diplômé de 3^{ème} cycle, en qualité de Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions ;
- ❖ Monsieur **KOSSONOU Kouassi Koko Olivier**, Ingénieur Statisticien Economiste, en qualité de Secrétaire Général Adjoint chargé des Audits Indépendants.

Article 2

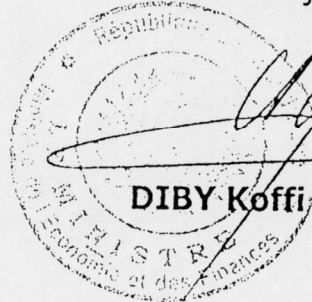
Les Secrétaires Généraux ainsi nommés auront droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3

Le Président de l'Autorité Nationale de Régulation des marchés Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.



Fait à Abidjan, le 03 AOUT 2010



DIBY Koffi Charles

Ampliations

- SG/GVT
- MEF/CAB
- MFPE
- Archives
- JORCI